

RÈGLEMENT DU CHALLENGE OLYMPIQUE MGP GOLF POLICE

PRÉAMBULE

La MGP mutuelle des forces de sécurité en partenariat avec l'Association de Golf de la Police Nationale organise le Challenge Olympique Golf Police du **4 mars au 22 avril 2024**. Ce challenge de Golf est ouvert à tous les personnels du ministère de l'intérieur sur la période précitée et licencié à la fédération française de Golf.

Un classement provisoire sera posté tous les 10 jours sur le site internet de la MGP.

Les 12 premiers (ères) seront invités à jouer la finale sur le parcours mythique de l'Albatros du Golf National, le 15 mai 2024.

Les trois premiers en score brut et les trois premiers en score net de la finale se verront offrir leur engagement pour les Internationaux de France MGP de Golf des forces de sécurité à l'Eco domaine de belle dune du 8 au 10 octobre.

LA COMPÉTITION

Le challenge consiste à comptabiliser 3 cartes de score sur 18 trous soit au cours d' :

- Une partie amicale
- Une partie en compétition de club
- Une partie en épreuve fédérale

Le nombre de cartes envoyées est limité à 3 par joueurs (ses).

LE CLASSEMENT

A l'issue des 7 semaines, un classement sera établi pour définir les 12 premiers joueurs ou joueuses ayant fait le score le plus bas en **stroke play brut** (addition des 3 cartes).

Marques blanches et jaunes pour les hommes en fonction de leur niveau de jeu.

Marques bleues ou rouges pour les dames en fonction de leur niveau de jeu.

MODALITÉS PRATIQUES

L'engagement se fera automatiquement par l'envoi de sa première carte de score, mais il devra être spécifié sur le mail le nom prénom et le service d'appartenance.

Les participants devront envoyer la carte de score scannée à l'adresse mail suivante : asgolfpn@gmail.com elle devra comporter impérativement :

Les noms et signatures du joueur (se) et le tampon du club pour une partie amicale, les parties amicales devront être jouées sur au moins deux parcours différents.

Pour les cartes en compétition de club et épreuve fédérale le scan suffira compte tenu de l'emploi de carte normée FFG.

Toute carte transmise après le 22 avril ne sera pas comptabilisée.

Tout questionnaire ou réclamation devra être faite par mail.

Les participants (tes) à ce challenge s'engagent à respecter le présent règlement.